

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 janv. 2025

Date d'édition: 25 févr. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 848 Alfa MK Express

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

848 Alfa MK Express

N° de l'article:

8480290K

\* 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Adhésifs et produits d'étanchéité

\* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

\* 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

\* 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

trimethoxyvinylsilane; 3-(2-Aminoethylamino)-propyltrimethoxysilan

Mentions de danger: aucune

#### Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208	Contient triméthoxy(méthyl)silane, 3-(2-Aminoethylamino)-propyltrimethoxysilan. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Conseils de prudence: aucune

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 janv. 2025

Date d'édition: 25 févr. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 848 Alfa MK Express

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### \* 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8 Numéro d'index: 014-049-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119513215-52-XXXX	<b>trimethoxyvinylsilane</b> Acute Tox. 4 (H332), Flam. Liq. 3 (H226), Skin Sens. 1B (H317)   Attention <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) 6 899 mg/kg ETA (dermique) 3 158 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 16,8 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 16,8 mg/L	≥ 0,1 – < 1 pds %
n°CAS: 1760-24-3 N°CE: 217-164-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119970215-39-XXXX	<b>3-(2-Aminoethylamino)-propyltrimethoxysilan</b> Eye Dam. 1 (H318), STOT SE 3 (H335), Skin Sens. 1 (H317)   Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) 2 995 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg	≥ 0,1 – < 1 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### \* 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Eloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau:

non irritant.

##### Après contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

##### En cas d'ingestion:

Consulter un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### \* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

##### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 janv. 2025

Date d'édition: 25 févr. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 848 Alfa MK Express

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-sauveteurs

##### Mesures de précautions individuelles:

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### 6.1.2. Pour les sauveteurs

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### \* 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention:

Recueillir mécaniquement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### \* 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### \* 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-dessus

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 janv. 2025

Date d'édition: 25 févr. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 848 Alfa MK Express

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

##### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

##### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	27,6 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	18,9 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	3,9 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	7,8 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,3 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,34 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,034 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	110 mg/L	① PNEC Station d'épuration

#### \* 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

##### 8.2.2. Protection individuelle



##### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

##### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Temps de pénétration 480 min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Matériau approprié: Caoutchouc butyle, NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) Epaisseur du matériau des gants: min. 0,5 mm Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Étant donné que le produit est une

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 janv. 2025

Date d'édition: 25 févr. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 848 Alfa MK Express

préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### \* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: Liquide

Forme: Pâte

Couleur: divers

Odeur: caractéristique

inflammabilité: Non

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1,5 g/cm <sup>3</sup>	20 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble		
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

négligeable Le produit lui-même n'est pas combustible.

### \* 10.2. Stabilité chimique

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### \* 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 janv. 2025

Date d'édition: 25 févr. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 848 Alfa MK Express

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### \* 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### \* 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

trimethoxyvinylsilane	n°CAS: 2768-02-7	N°CE: 220-449-8
ATE inhalativ Stäube+Nebel:	1,5 mg/L	
DL50 par voie orale:	6 899 mg/kg (Ratte)	
DL50 dermique:	3 158 mg/kg (Kaninchen)	
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):	16,8 mg/L 4 h (Rat) OCDE 403	
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard):	16,8 mg/L 4 h (Rat) OCDE 403	
3-(2-Aminoethylamino)-propyltrimethoxysilan	n°CAS: 1760-24-3	N°CE: 217-164-6
DL50 par voie orale:	2 995 mg/kg (Ratte)	
DL50 dermique:	>2 000 mg/kg (Ratte)	

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 janv. 2025

Date d'édition: 25 févr. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 848 Alfa MK Express

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### \* 12.1. Toxicité

**trimethoxyvinylsilane** n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8

**CL50:** 191 mg/L 4 d (poisson, poisson)

**CE50:** >957 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Algues)

**CE50:** 168,7 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

**CL50:** 191 mg/L 4 d (poisson, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel))

**CE50:** 169 mg/L 2 d (crustacés, *Daphnia magna* (puce d'eau géante)) OCDE 202

**NOEC:** 25 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, *Selenastrum capricornutum*)

**CEr50:** 210 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, *Pseudokirchneriella subcapitata*)

**NOEC:** 28 mg/L 21 d (crustacés, *Daphnia magna*) OCDE 211

**NOEC:** 28 mg/L 21 d (crustacés, *Daphnia magna*)

**CL50:** >100 mg/L 4 d (poisson, poisson)

**3-(2-Aminoethylamino)-propyltrimethoxysilan** n°CAS: 1760-24-3 N°CE: 217-164-6

**CL50:** 168 mg/L 4 d (poisson, poisson)

**CE50:** 87,4 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

**CE50:** 10 mg/L (Algues/plantes aquatiques, Algues)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**trimethoxyvinylsilane** n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8

**Biodégradation:** Difficilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**trimethoxyvinylsilane** n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** —

**3-(2-Aminoethylamino)-propyltrimethoxysilan** n°CAS: 1760-24-3 N°CE: 217-164-6

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** —

#### \* 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

#### \* 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser le produit non dilué ou en grande quantité pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les égouts.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### \* 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne peut pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

##### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

**Code des déchets produit**

08 04 10

Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 janv. 2025

Date d'édition: 25 févr. 2025

Version: 1



## 848 Alfa MK Express

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>			
Aucune donnée disponible			

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

#### \* 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### \* 16.1. Indications de changement

1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
1.4.	Numéro d'appel d'urgence
2.2.	Éléments d'étiquetage
3.2.	Mélanges
4.1.	Description des mesures de premiers secours
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
8.2.	Contrôles de l'exposition
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
10.2.	Stabilité chimique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 janv. 2025

Date d'édition: 25 févr. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 848 Alfa MK Express

10.3.	Possibilité de réactions dangereuses
10.6.	Produits de décomposition dangereux
11.1.	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
12.1.	Toxicité
12.6.	Propriétés perturbant le système endocrinien
12.7.	Autres effets néfastes
13.1.	Méthodes de traitement des déchets
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport
15.2.	Évaluation de la sécurité chimique
16.1.	Indications de changement
16.2.	Abréviations et acronymes

### \* 16.2. Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC <sub>50</sub>	Concentration létale médiane
LD <sub>50</sub>	Dose létale 50%
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédictive sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 janv. 2025

Date d'édition: 25 févr. 2025

Version: 1



Qualität für's Handwerk

## 848 Alfa MK Express

### Mentions de danger

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.